

Mesdames et Messieurs
Les Parents d'élèves
Collège et Lycée Saint-Paul

Angoulême, le 5 juillet 2017.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations relatives à la rentrée prochaine en ce qui concerne son organisation ainsi que, le cas échéant, la liste de fournitures (collège) et/ou la circulaire pour la mise à disposition des manuels scolaires (lycée).

Niveaux	Date de rentrée	Horaire d'accueil dans l'établissement	Horaire de prise en charge par le professeur responsable de classe
5 ^{ème}	Mardi 5 septembre 2017	8h30	9h00
4 ^{ème}		9h00	9h30
3 ^{ème}		9h30	10h00
2 ^{nde}		13h30	14h00
1 ^{ère} & Terminale		14h00	14h30

L'APEL organise la convivialité de l'accueil et en collaboration avec les responsables de l'établissement, complète l'information des parents d'élèves, particulièrement des nouveaux venus.

Collège :

Affichage des listes de classe sous le préau de la 2^{ème} cour. Les Professeurs Responsables de Classe viennent chercher leurs élèves pour accéder aux salles.

Manuels scolaires : ils sont fournis, le cas échéant, par l'établissement le jour de la rentrée.

Fournitures : cf. liste jointe. Celles-ci ne sont pas utiles le jour de la rentrée. Il est demandé de se munir de feuilles simples et d'une chemise cartonnée.

Lycée :

Les listes de classes sont affichées avec les indications de salles. Les élèves rejoignent le professeur responsable de classe qui les accueille.

Fournitures : laissées à l'appréciation des lycéens. Une information complémentaire sera délivrée pour l'enseignement d'exploration « Création et activités artistiques » et pour l'option « Arts plastiques ».

Il est demandé aux élèves de Seconde de ne pas acheter de calculatrices. Des informations leur seront communiquées par leurs enseignants de mathématiques à la rentrée.

Manuels scolaires : La location des manuels s'effectue auprès de l'ARBS, inscription dès maintenant sur le site <https://www.arbs.com/>
Trois distributions des manuels scolaires seront organisées au CDR du lycée :

- Pour les élèves de seconde le mercredi 30 août de 9h à 12h30.
- Pour les élèves de 1^{ère} et terminale le jeudi 31 août de 9h à 16h30.
- Pour les tous les élèves le mercredi 6 septembre de 9h30 à 13h00.

Seuls les élèves entrant en Seconde pourront bénéficier d'une prise en charge par la région. Vous trouverez des informations complémentaires sur le lien suivant : <http://les-aides.laregion-alpc.fr/fiche/chequier-livres/>

Les cours débutent dès l'après-midi selon l'emploi du temps communiqué aux élèves par le Professeur Responsable de Classe jusqu'en fin de journée.

Le règlement intérieur du collège ou celui du lycée sera transmis le jour de la rentrée. La carte de sortie (statut 1 et 2) sera transmise dans les jours qui suivront.

Le service comptabilité sera ouvert **à partir du 21 août 2017**.

Vous êtes encouragés à consulter régulièrement le site www.saint-paul-angouleme.fr, notre page Facebook *Ensemble Scolaire Saint-Paul Angoulême* ou notre application « Saint-Paul » à télécharger gratuitement sur « Google Play Store » (sous Android) ou sur « Apple App Store » (sous Apple).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement



François CONSTANTIN